

13 04 2023
17h17



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 31 mars 2023

Délibération CS 2023-02-06 - Convention SURVEY

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 31 mars, à 14 heures.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Marans (Salle de la Caale),
Présents : 4	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 24 mars 2023.

Étaient Présents les délégués suivants :

Monsieur BOISSEAU Jérémy <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>

Étaient absents :

Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>
--	---

Le Président rappelle qu'un **système de modélisation permettant d'apprécier les conséquences potentielles d'une submersion marine en cas d'alerte météo, « le dispositif SURVEY 17 »**, a été développé et porté par l'UNIMA, l'UMR CNRS LIENS de l'Université de La Rochelle avec le concours du SDIS 17 et du Département de la Charente-Maritime.

13 04 2020

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision débouchant sur un système de prévision opérationnelle et permettant l'identification précise des niveaux d'eau atteints en chaque point du littoral des Pertuis Charentais.

Le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Atlantique ont signé des **conventions de partenariat** dans le cadre du projet « SURVEY 17 » avec l'UNIMA.

Suite au transfert de la compétence GEMAPI par les deux EPCI, le SILEC a aujourd'hui la responsabilité d'assurer l'entretien et la gestion des digues et autres ouvrages de défense contre la mer définis dans le Programme d'Actions de Prévention.

L'amélioration de la prévision d'évènement exceptionnel est essentielle pour le SILEC.

A ce titre, le dispositif, dénommé « SURVEY 17 », doit être développé plus spécifiquement sur le périmètre du SILEC à travers une convention de partenariat entre le SILEC et l'UNIMA.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'UNIMA, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Atlantique afin de disposer gracieusement des données et de bénéficier d'une extraction spécifique pour le périmètre du SILEC,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JB' followed by the name 'BOISSEAU' in a smaller, more legible font.